



## AVIS PUBLIC

### VILLE DE SAINTE-ADÈLE – ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017

---

**Avis aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise de la ville de Sainte-Adèle.**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par Me Simon Filiatreault, président d'élection

- **Aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale générale municipale et celle de la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'élection du Préfet en date du 5 novembre 2017, en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 5 novembre 2017;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

**ET**

- **Aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 5 novembre 2017;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2017;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1<sup>er</sup> septembre 2017;
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse ci-dessous indiquée, une procuration au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale mais reçue au plus tard le 21 octobre 2017 sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale et à la liste électorale de la MRC des Pays-d'en-Haut et, par conséquent, sera transmise à la commission de révision.

**Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection ainsi que sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle, dans la section « Élection municipale »**

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le bureau du président d'élection au :

1381, boulevard de Sainte-Adèle  
Sainte-Adèle, (Québec)  
J8B 1A3  
Tél. : 450 229-2070  
election@ville.sainte-adele.qc.ca

**Fait à Sainte-Adèle**, le 6 septembre 2017.

Le président d'élection  
**Simon Filiatreault**